



DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2024

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 29 mars 2024, sous la présidence de son Maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS : Mmes Valérie ADEMA, Sylvie CONSTANS MARTIN, Géraldine GAU (arrivée à 18 H 13), Marie-Agnès ROSSIGNOL.
Mrs Laurent BERNARD, Jean-Louis FUGAIRON, Alain PIBOULEAU, René ROQUES.

ABSENTS : Mme Isabelle GUERY a donné procuration à Mme Sylvie CONSTANS MARTIN.
Mr Marc LOISON a donné procuration à Mr Laurent BERNARD.
Mmes Sandrine BRINGAY, Hélène ROUZAUD, Sonia TRINCARD.
Mr Alain MAYODON.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Sylvie CONSTANS MARTIN.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2024 4 21

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	9
Procurations	2
Votants	11

OBJET : BUDGET ANNEXE CAMPING – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024.

Vu la loi N° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Vu la loi N° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2311-1, L 2311-1-1, L 2311-1-2 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3, L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le budget primitif 2024 décrit ci-dessous.

Contexte général

L'année 2023 s'est clôturée avec un excédent de la section de fonctionnement qui a pu être affecté à la section d'investissement, il en est de même au niveau de la section d'investissement dont le résultat de clôture est positif. Ces résultats devront permettre de réaliser les travaux de gros entretien du camping et de continuer l'aménagement de l'espace wellness, en co-maîtrise d'ouvrage avec l'UCPA sans recours à l'emprunt.

Le budget de l'année 2024 d'un montant total de 494 505 € se présente comme suit :

Section fonctionnement	
Dépenses	209 930 €
Recettes	209 930 €
Section investissement	
Dépenses	388 768,06 €
Recettes	388 768,06 €

La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement prévisionnel est presque identique à celui de l'an passé, il n'y a ni charges ni recettes nouvelles.

Les charges financières de l'emprunt sont en baisse régulière depuis 2018 et devraient continuer à diminuer dans les années à venir, les investissements ne nécessitant pas de nouvel emprunt. Cette baisse permet de compenser la légère hausse des charges à caractère général, évolution positive due à l'augmentation des bases de la taxe foncière.

La redevance prévisionnelle est de 170 000 €. La commune n'a pas perçu de part variable depuis le renouvellement de la DSP.

La dotation aux amortissements et les charges financières sont largement couvertes par la redevance versée par le délégataire.

La redevance permet également de couvrir le remboursement du capital de l'emprunt. Le budget annexe du camping est structurellement bien équilibré : les travaux de gros entretien du camping peuvent être portés sereinement.

Il est proposé de transférer l'excédent de fonctionnement d'un montant de 97 954,57 € vers la section d'investissement.

La section d'investissement

Le montant du capital de l'emprunt remboursé est en légère augmentation et s'élève à 63 060 €. Cette augmentation devrait se poursuivre jusqu'en 2025 pour atteindre 65 957 €. A compter de 2026, un emprunt sera intégralement remboursé ramenant le remboursement du capital à 49 715 €.

Les dépenses d'investissement prévisionnelles liées aux travaux (chapitre 21) s'élèvent à près de 125 000 € :

- 20 000 € HT sont affectés aux dépenses de gros entretien devant être prises en charge par la commune, notamment la fin de la réfection complète de la dalle de la piscine, le remplacement du skimmer, le changement de l'armoire électrique des sanitaires et la mise en accessibilité.
- 105 000 € HT seront consacrés aux travaux liés à la création d'un espace de bien être au sein du camping, travaux nécessitant la réfection et l'agrandissement des vestiaires actuels. Ces travaux seront également financés par le délégataire. Leur réalisation reportée une première fois à l'automne 2022 pourrait avoir lieu en 2024.

L'affectation des résultats 2023 et l'autofinancement de l'exercice 2024 permettent d'équilibrer la section d'investissement.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le Budget Primitif 2024 du budget annexe du camping.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le Budget Primitif du budget annexe du camping pour l'exercice 2024 tel que présenté ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du présent budget.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État au titre de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit

Pour copie conforme – au registre sont les signatures

Ax-les-Thermes, le 15 avril 2024

Le Maire

Dominique FOURCADE

La secrétaire de séance

Sylvie CONSTANS MARTIN



Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le 22/04/2024



ID : 009-210900320-20240405-2024_4_21-DE

